

SEANCE DU 29 avril 2016

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusée : Madame Bernadette KOWALEWSKI, Mme Véronique TRIBOULET, Monsieur Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 25 Mars 2016 est adopté à l'unanimité

Délibération n°2016/04/29/001
GAEC VERNISSE Saint Prix
Installation d'un élevage porcin

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier déposé par GAEC Vernisse en vue de l'enregistrement d'une installation classée sur la Commune de Saint-Prix pour l'exploitation d'un élevage porcin.

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à la consultation du public et à l'avis du conseil municipal des communes concernées par les risques et inconvénients.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet.

Délibération n°2016/04/29/002
COMMISSION APPEL D'OFFRE – Désignation d'un nouveau délégué

Madame Le Maire souhaite désigner un nouveau délégué suppléant à la Commission Appel d'Offre en remplacement de M. L'HOSTE démissionnaire.

Résultat du vote :

Monsieur Thierry MAROLLES est élu délégué suppléant à l'unanimité

Les délégués de la commission Appel d'Offre sont donc :

Titulaires : M. Jean-Louis MERCIER, M. Jean-Guy GENESTE et M. Christian MOREAU

Suppléant : M. Marc SABATIER, M. Franck BERCHEM et M. Thierry MAROLLES

Délibération n°2016/04/29/003
CANTINE / GARDERIE PERISCOLAIRE / TAP
Règlement Intérieur

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux règlements qui seront mis en application à la rentrée.

Délibération n°2016/04/29/004
LOTISSEMENT DES MUSSETS
Avenant travaux de voirie – mise en place de la signalétique horizontale et verticale

Le conseil approuve les modifications apportées au projet. Ces aménagements représentent une plus-value de 1 925.90€ HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 155 732.30€ H.T soit 186 878.76€ TTC.

Délibération n°2016/04/29/0005
Adhésion groupement de commande pour la réalisation de l'opération COCON Vichy Agglomération

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la Commune au groupement de commande composé des 23 communes membres de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, ainsi que des 15 communes membres de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise pour la réalisation de l'Opération COCON Vichy Agglomération, qui permettra la réalisation de diagnostics, du chiffrage des travaux d'isolation des combles à réaliser, et comprendra la maîtrise d'oeuvre pour l'élaboration des cahiers des charges techniques et le suivi des travaux, la passation des marchés correspondant.

A savoir que les diagnostics réalisés sont entièrement financés par le budget de VVA.

Désigne parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour représenter Vichy, Monsieur Jean-Guy GENESTE comme membre titulaire du jury et de la Commission d'Appel d'Offres formés par Vichy Val d'Allier dans le cadre du groupement de commandes, ainsi que Monsieur Marc SABATIER en tant que membre suppléant.

Délibération n°2016/04/29/0006
Entretien chemins ruraux échange amiable avec Seuillet

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la délibération prise par Seuillet concernant l'entretien des chemins et propose de délibérer également sur l'échange amiable de l'entretien desdits chemins ruraux.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 1984 relative à l'entretien des chemins des Forges et du Pible.

Vu l'avis favorable donné par la Commune de Seuillet,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Confirme la décision de l'époque par laquelle :

La Commune de Magnet entretient en totalité le chemin du Pible (dont une partie est sur Seuillet) de la limite de Magnet au chemin communal n°1.

En contrepartie, la Commune de Seuillet entretient en totalité le chemin des Forges (dont une partie est sur Magnet) de la route départementale 52 au ruisseau de L'Arnaison.

Délibération n°2016/04/29/0007

Décision Modificative

Régularisation de comptes

Madame le Maire fait part à l'assemblée des décisions modificatives à entériner afin de régulariser certains comptes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

673 Titres annulés sur exercice antérieur + 3.50

(Mandat de février n° 135/14 pour annulation facture garderie Parent de décembre 2015)

6068 Autres matières et fournitures - 3.50

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les décisions modificatives présentées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire

- Jeudi 28 Avril 2016 :
- Pour information suite à l'ouverture des plis, des travaux de réhabilitation de la Mairie, des onze lots une première analyse a été faite dans un premier temps sur les prix. M Pichon va analyser et vérifier chaque offre.
- Prochaine réunion le 18mai 2016, pour choix des entreprises.
- La plupart des offres sont en dessous de l'estimation faite (à peu près 38% de moins) soit 123 165 € de moins pour les moins –disant et pour les plus-disant, on est à 20 151.81 € en dessous de l'estimation soit un écart de 103 013.19€ entre le – et le +.
- Subvention au titre de la Réserve Parlementaire a été enregistrée, seulement, il faut attendre 2 mois avant d'avoir une réponse dans ce délai aucun marché doit être signé ni bon de commande où nous perdrons cette subvention.
- Cérémonie du 8 MAI 1945 : 10h15 sur le parking de l'école. Penser à commander la gerbe .vu avec Odile et à commander le buffet (à voir avec Véronique)
- Réunion PLU avec les agriculteurs :
- Un inventaire des bâtiments agricoles a été fait ou demandé (actuels et anciens)
- Réunion CCAB : annulée le 27 avril et reportée au 25 mai à 9H00
- Affaire Christophe PINÇON :
- Incident AU TAP : Il a poussé Arnaud GENESTE et l'enfant a une double fracture. Une plainte a été déposée au commissariat par les parents sur la demande de leur assurance.
- Les gendarmes et la DDCSPP ont pris le dossier en main. La DDCSP a ouvert une enquête administrative.
- Mme Le Maire a pris la décision de mettre à pied durant une semaine M. PINÇON et de plus, en accord avec lui Mme. Le MAIRE a décidé de mettre fin à son contrat d'avenir.
- Cette suspension est la cause de plusieurs incidents (retard, hygiène corporelle, ...). M. PINÇON travaillera en binôme jusqu'à la fin de son contrat le 30 JUIN 2016.
- Contrat de Mme MERCIER Florence : Son contrat ne sera pas renouvelé. En cause, tous les problèmes accumulés avec la directrice et ses collègues et non-respect de plusieurs points de règlement qui lui ont déjà été signalés, mais pas de changement.
- M.LOPEZ : le mardi 6 avril l'audience du tribunal a été repoussé par son avocat au dernier moment. Celle-ci aura lieu normalement le 7 juin 2016, date confirmée ultérieurement.

JEAN GUY et CHRISTIAN :

Ont assisté à une réunion avec Seuillet, Billy, Saint-germain des Fossés sur une probable mutualisation des équipements et du personnel communal .Ce n'est juste qu'une approche, rien n'a été décidé.

MARC :

-Pourquoi la mairie continue-t-elle de faire travailler ses retraités ? Pourquoi ne pas faire une liste de parents bénévoles ? ou ne pas prendre des intérimaires . Réponses : Manque de temps + les heures trop courtes de travail (3 heures) et personnes toujours disponibles car bien souvent le remplacement ce fait sur le champ.

- De plus, quel diplôme à M.MICHALET pour s'occuper d'enfants – Réponse : aucun (pas plus que les parents bénévoles) juste de la disponibilité et sa connaissance du travail. Un quota de non diplômé est autorisé.

-Problème vers chez M. OLIVIER impasse Bucherolles : Béton au milieu de la route qui cache des tuyaux traversant la chaussée.

-A Chamblanc fossé rebouché au niveau du numéro 9.

-Elagage des arbres chez M. BERCHEM.

Des courriers ont-ils été envoyés. Réponse : sont en cours à vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h15.